

Sombreffe, le 26 août 2025.

Chers parents,

En ce début d'année scolaire, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue ! Je vous remercie de nous avoir accordé votre confiance. Sachez que nous mettrons tout en œuvre afin que cette nouvelle année soit une réussite pour chacun.

Tout d'abord, soyez assurés que les enseignants titulaires de classe, la secrétaire et moi-même sommes à votre entière disposition pour vous donner tout renseignement utile ou régler tout problème que vous pourriez rencontrer. Vous pouvez me contacter au 071/88 82 99 (bureau de Sombreffe - Secrétaire : Mme Brion Sophie) ou au 0478/424 706 (gsm privé réservé aux urgences).

Comme les années précédentes, un service de repas chauds est disponible pour ceux qui le souhaitent. Il est impératif de réserver le jeudi matin pour la semaine suivante (potage : 0,80€ - diner (+ dessert) maternelle : 4 €, diner (+ dessert) primaire : 5,90 €). Un service « dagobert » est également disponible aux mêmes conditions d'organisation (4 €). Si votre enfant est absent et qu'il était inscrit au repas, **merci de prévenir l'école avant 9h00 pour décommander son repas ! (Tout repas non-décommandé vous sera facturé)**.

Le service de repas reprendra comme vous l'avez appris, ce lundi 01 septembre. Nous vous prions donc de bien remettre votre bon de commande au plus tard le jeudi matin (excepté cette semaine, bien sûr). En dehors de ce moment, il ne sera plus possible de réserver un repas pour la semaine suivante. Comme l'an passé, nous fonctionnerons de préférence au mois, pour de simples raisons d'organisation.

Pour rappel :

Liste des allergènes pour les repas.

- | | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| 1. Céréales avec gluten | 8. Fruits à coque |
| 2. Crustacés | 9. Céleri |
| 3. Œufs | 10. Moutarde |
| 4. Poissons | 11. Sésame |
| 5. Arachides | 12. Anhydride sulfureux et sulfites |
| 6. Soja | 13. Lupin |
| 7. Lait et lactose | 14. Mollusques |

Calendrier des congés :

Journée pédagogique 1	Lundi 22 septembre 2025
Congé d'automne (Toussaint)	Du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025
Commémoration du 11 novembre	Mardi 11 novembre 2025
Journée pédagogique 2	Lundi 15 décembre 2025
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 04 janvier 2026
Congé de détente (Carnaval)	Du lundi 16 février 2026 au dimanche 01 mars 2026
Lundi de Pâques	Lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps	Du lundi 27 avril 2026 au dimanche 10 mai 2026
Jeudi de l'Ascension	Jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	Lundi 25 mai 2026
Dernier jour de l'année scolaire	Vendredi 03 juillet 2026

Un petit mot sur les journées pédagogiques :

Pour votre information, nous continuons à surfer sur la 3^{ème} vague du plan de pilotage (Pacte d'Excellence). Ce pacte a pour but d'améliorer l'enseignement au sein des établissements en fonction de leurs « problèmes »

spécifiques. Nos journées pédagogiques seront donc des journées de formation directement en lien avec nos thématiques. Nous avons les deux premières dates (que vous avez pu retrouver dans le calendrier ci-avant). Nous n'avons pas encore reçu de nouvelles pour la suite. Nous vous en informerons dès réception.

Horaire de l'école :

Les cours commencent à 8h25 et se terminent à 15h30 (Le mercredi de 8h25 à 12h10).

Obligation scolaire dès 5 ans :

Comme vous le savez, l'obligation scolaire est étendue aux élèves de 3^e maternelle. De ce fait, les absences devront être justifiées (certificat médical ou attestation à remplir par les parents de la même manière qu'en primaire).

Voici les motifs réputés légitimes pour justifier une absence :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier ;
- La convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation ;
- Le décès d'un parent ou allié de l'élève.

J'attire votre attention sur le fait que votre enfant « dispose » de 9 demi-jours d'absence injustifiées, au-delà desquels nous devons déclarer ces absences à la FWB avec tous les soucis ultérieurs que cela peut engendrer. Soyez vigilants et pensez à fournir un justificatif le plus rapidement possible.

Garderies :

La garderie commence à 7h00 le matin jusque 18h00 le soir.

Le mercredi, garderie jusque 14H00.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année scolaire et vous prie de croire en mon entier dévouement au service de vos enfants.

La Direction,
Laurence Mercier



A rendre au titulaire de votre enfant pour le vendredi 5 septembre 2025:

Famille _____

Signature des parents :

Lu et approuvé

PS : Si vous avez récemment changé d'adresse, d'adresse mail ou de numéro de téléphone, merci de nous en faire part le plus rapidement possible au moyen du talon ci-dessous :

Famille : _____

Prénom des enfants : _____

Nouvelle adresse : _____

Nouvelle adresse mail : _____

Nouveau numéro de téléphone :

Maman : _____

Papa : _____

Autre : _____

